

Aiguèze

Bulletin Municipal



Edito 19

NUMÉRO



Me voilà de nouveau de « corvée » pour faire un édito (les mauvaises habitudes se prennent vite ! mais bon, quand c'est demandé gentiment, difficile de refuser !)

L'année 2017 se termine avec son lot de bons et moins bons événements.

Ne pouvant tous les citer dans cet édito je me contenterai de parler de celui qui aura (entre autres) des conséquences pour notre vie commune.

Un nouveau président a été choisi par les Français, il est jeune et même très jeune ce qui apporte un peu de fraîcheur et d'espoir dans un monde politique qui en avait bien besoin. Sa tâche semble bien difficile, de plus il n'est pas un père Noël et sa hotte semble bien vide, mais laissons le travailler.

Pour ce qui concerne notre village je souhaite ardemment que la suppression de la taxe d'habitation (sujet on ne peut plus actuel !) ne nous freinera pas dans notre volonté de stabiliser les comptes de notre commune dont la prochaine étape est la renégociation de nos emprunts.

D'autres difficultés nous attendent, mais votre conseil municipal saura les aborder le plus efficacement possible le moment venu et comme le disait un Anglais célèbre (non ! je ne parle pas du nôtre...quoique...) "*Un pessimiste voit de la difficulté dans chaque opportunité; un optimiste voit de l'opportunité dans chaque difficulté*".

Donc, après une saison, une fois encore riche en événements festifs réussis grâce aux efforts de beaucoup d'entre vous, profitons de cet agréable moment que sont les fêtes de fin d'année.

Soyons sûr que notre marché de Noël organisé en commun avec nos amis de Saint Martin apportera le moment de magie tant attendu par les enfants (petits, grands et même très grands) de nos deux beaux villages .

Je vous souhaite à tous de passer de belles et de sereines fêtes de fin d'année, et pour finir, je dois vous l'avouer, vous écrire ce petit message m'a procuré un vrai moment de plaisir...

Marie-Christine



La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal

Conseil du 18 Octobre 2017



Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 18 octobre 2017** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Alain COSTE, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Annie FRICAUD, Bernadette VALIDIRE.

Procurations : Aude COSTA donne procuration à Marie-Christine HERAUD, Rémi PEROLLET donne procuration Alain CHENIVESSE

Absent : Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD

La séance est ouverte à 20h00.

En l'absence de remarques, le PV du conseil du mois de septembre est validé à l'unanimité.

Délibération pour adhésion de la commune à l'agence départementale d'aide : le conseil délibère et approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette agence départementale qui permettra un accès au bouquet de services proposé en matière de conseil juridique, recherche de financements, montage d'opérations, élaboration de documents. Le coût annuel de cette adhésion est de 0,50 € par habitant.

Délibération pour l'attribution des différentes primes et indemnités de la fonction publique : cette délibération est différée du fait de l'avis défavorable exprimé par les syndicats consultés à titre consultatif lors de la réunion du comité technique. Ce projet de régime indemnitaire sera réétudié et présenté ultérieurement.

Délibération d'adoption de la grille d'appréciation de la valeur professionnelle des employés (entretien de fin d'année) : les éléments sont présentés et adoptés à l'unanimité.

Délibération pour des demandes de fond de concours auprès de l'agglomération du Gard Rhodanien : Le maire présente les modalités et conditions d'attribution des FDC, les motivations des différentes demandes. Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les demandes présentées (4270,62 € au titre des FDC 2015 pour la réalisation de l'aire de jeux, 5000 € au titre des FDC 2016 pour la sécurisation du village, 3330 € au titre des FDC 2017 pour la numérotation).

Délibération sur l'intégration de la commune de MONTFAUCON au sein de l'Agglomération du Gard Rhodanien : le conseil délibère et approuve à l'unanimité l'intégration de cette nouvelle commune au sein de l'agglomération du Gard Rhodanien.

Délibération pour le soutien d'une motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » présentée par l'association des maires ruraux de France : le conseil délibère et approuve à l'unanimité le soutien de la motion présentée.

Délibération pour la fusion des syndicats de rivière des bassins versants de l'Ardèche, du Chassezac et de la Baume Drobie et création d'un EPTB versants de l'Ardèche (Etablissement Public Territorial de Bassin) : le conseil délibère et approuve à l'unanimité la fusion des 3 syndicats.

Etude du taux applicable à la taxe d'habitation des résidences secondaires et délibération si besoin : prenant en compte les incertitudes du moment liées à la perception future de cette taxe, et même s'il souhaite favoriser l'installation de résidences principales, le conseil décide de différer cette étude.

Remplacement d'un personnel en arrêt maladie : avis favorable du conseil pour procéder au remplacement durant la période d'arrêt.

Etude du bail de mise à disposition de terrain consentie à M. NICOLLE, actualisation du paiement : conformément au bail établi en date du 20 octobre 2014, à l'issue de la période de triennale mentionnée, le paiement du droit d'exploitation du terrain aux seules fins de stationnement de véhicules est fixé à 400 € annuellement. Les modalités de stationnement sur zone de la Blanchisserie restent inchangées.

La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal, suite



Point travaux : Patrick Lefrançois fait le point des travaux réalisés.

Station de pompage de la Blanchisserie : rehausse des trappes d'accès afin de protéger l'installation des crues et infiltrations d'eau,

Réfection du caladage des rues aux emplacements d'interventions techniques et rue de l'hôpital,

Installation d'une grille de protection au cimetière,

Et travaux d'entretien quotidien du village et des installations.

Préparation des manifestations : fête de la courge, castagnade, marché de Noël,

Demande de bon pour mission adressé à la fondation 30 millions d'amis pour la capture et le traitement des chats errants : le maire évoque la demande financement avant de procéder à une nouvelle campagne de capture prévue courant novembre.

Demandes de subventions reçues : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'association des conciliateurs de justice.

Délibération heures complémentaires des Agents Techniques : le conseil délibère et décide à l'unanimité d'autoriser, pour des missions ponctuelles visant à faciliter l'exécution et l'organisation du service, la réalisation d'heures complémentaires en application des lois et règlements en vigueur.

Points divers :

Le conseil décide à l'unanimité de délibérer favorablement à la demande d'intégration au SIIG (syndicat intercommunal d'information géographique) de la commune de La Bastide d'Engras.

La séance est clôturée à 22h30.

A Aiguèze, le 20 octobre 2017.

Le maire

Alain Chenivesse



Conseil du 22 NOVEMBRE

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 à 20h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 22 novembre 2017** sous la Présidence du maire : Alain CHENIVESSE.

Présents : Alain CHENIVESSE, Marie-Christine HERAUD, Patrick LEFRANCOIS, Rémi PEROLLET, Aude COSTA, Alain COSTE, Charles BASCLE, Salud CHABOT, Annie FRICAUD, Bernadette VALIDIRE.

Procurations : néant,

Absent : Roland VINCENT.

Secrétaire : Marie-Christine HERAUD

La séance est ouverte à 20h00.

En l'absence de remarques, le PV du conseil du mois d'octobre est validé à l'unanimité.

1 . Porter à connaissance de la lettre adressée par le premier ministre aux maires de France : le maire présente la lettre reçue en mairie en date du 23 octobre. Cette lettre précise la vision du gouvernement sur les interrogations des élus au sujet de différents points (contrats aidés, logement, ressources et dépenses communales...) ; le congrès des maires et l'annonce du président de la république à cette occasion permettront peut-être plus de visibilité pour l'avenir de nos communes.

2 . Différend avec la préfecture concernant l'autorisation d'aménager accordée au camping des cigales : Après avoir étudié les différents règlements et documents d'urbanisme, le maire a accordé un permis d'aménager au camping des cigales. Ce permis vise à régulariser une situation administrative datant de l'achat du camping en juillet 2009 (déclaration de 6 emplacements installés en lieu et place d'une aire de jeux). La préfecture du Gard a demandé au maire de retirer le permis accordé pour le motif d'installation en zone inondable. Cette demande a été rejetée car les arguments présentés par la préfecture et notamment la mise en danger de la vie d'autrui ne semblent pas recevables compte tenu des mesures de protection mises en place par tous les échelons. La préfecture a décidé de saisir le tribunal administratif et de demander une suspension de permis (audience du 27 novembre) avant un jugement ultérieur.

3 . Délibération pour la demande de concours du receveur principal, attribution d'indemnité et modification éventuelle du taux accordé au titre de l'année 2016 : le taux de 100 % accordé en 2017 est reconduit.



La vie municipale

Compte-rendu du conseil municipal, suite



4 . Délibération pour la réalisation d'une coupe affouagère en 2018, sur la parcelle n°12 de la forêt communale, au lieu-dit grange de Meisselle, pour une contenance de 5 ha :

Le conseil délibère et décide à l'unanimité :

Il n'y aura pas de « pillage » sur la coupe accordée sur la période 2015-2018,

La coupe 2015 – 2018 se terminera le 30 septembre 2018,

La coupe affouagère sur la parcelle n° 12 sera ouverte à compter d'octobre 2018 pour une durée de 3 ans (2018 – 2021),

Le prix de la coupe est fixé à 200 €,

Le bois issu des coupes est destiné à l'alimentation des feux communaux,

Les inscriptions des affouagistes seront prises en mairie entre le 1 mai et le 31 août 2018,

Les prescriptions de coupe seront données par le garde forestier et transmises à chacun des affouagistes. Elles devront impérativement être respectées pour conserver le patrimoine végétal de nos bois. Le suivi de la bonne exécution de la coupe sera assurée par le garde ; toute infraction (non-respect de limites, coupes d'arbres marqués...) sera poursuivie,

Le traçage des coupes se fera avant le tirage au sort (des regroupements par affinité seront possibles et à demander à l'inscription) le samedi 30 septembre 2018,

Toute personne absente au moment du traçage / tirage au sort, ou non représentée, se verra remettre son chèque d'inscription et sa demande de coupe refusée.

5 . Délibération sur le régime indemnitaire du personnel : le conseil délibère et accepte à l'unanimité le régime indemnitaire du personnel proposé.

6 . Vote du taux d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité pour le personnel : le conseil délibère et décide d'attribuer l'IAT avec un taux de 1,8 (1,6 en 2016).

7 . Réflexion sur d'éventuels travaux 2018 subventionnés au titre des amendes de police : Après avoir étudié les différents travaux et les priorités à accorder, le conseil décide de lancer une étude pour remplacer les panneaux illisibles, réduire la vitesse dans la rue du Barry, aménager un passage piétons secteur la blanchisserie (après passage en agglomération du hameau).

8 . Réflexion sur l'opportunité d'une révision partielle du PLU en 2018 : compte tenu de l'impossibilité d'alimentation en eau de nouveaux terrains par le château d'eau du village, de la somme à engager pour l'étude et l'actualisation du PLU, une refonte en 2018 est abandonnée.

9 . Réflexion sur l'opportunité de réalisation, en partenariat, d'une aire aménagée de camping-car : Une étude sera menée pour connaître les coûts et gains qu'un tel aménagement pourrait apporter à la commune. Le conseil décidera ultérieurement et avec des éléments concrets de réflexion sur la suite à donner à cette piste de développement.

10 . Etude de la liste des personnes non assujetties au paiement de la taxe OM : le maire présente la liste et les motifs de non assujettissement au paiement de la taxe OM.

11 . Campagne de capture et de traitement des chats errants, intervention sur un nid de frelons asiatiques : le maire évoque le nombre de chats capturés (7) et traités dans le cadre de la campagne réalisée avec l'association 30 millions d'amis. A noter que 2 chats ont été capturés sur le secteur de la blanchisserie. Un nid de frelons asiatique a été traité sur le secteur de Aspié.

12 Occupation à des fins personnelles du domaine public : le maire évoque l'appropriation de cheminement communal par un particulier, un courrier sera adressé à la personne coutumière des faits pour régulariser la situation.

13 . Bilan des animations, prévisionnel 2018 : le calendrier des animations 2018 est présenté aux élus, certaines dates et évènements restent à affiner.

Points divers :

- Occupation du domaine public : Le restaurant le Bouchon demande une extension devant la maison de M. et Mme GONSART de son occupation au titre de terrasse. Cette demande est rejetée à la majorité des voix (8 contre, 2 abstentions) au titre du bon usage de l'espace communal et des contraintes qu'une telle autorisation imposerait au voisinage et au commerce voisin.

- La 3^e édition de « les deuches en Ardèche » passera par le village le 3 juin 2018 (de 14 à 15h30). A cette occasion une soixantaine de 2 Cv stationneront sur la place du jeu de paume.

- Le maire évoque la fréquentation touristique 2017 et le point réalisé par le service tourisme de l'agglomération. A noter que le point info d'Aiguèze est le seul à avoir vu une augmentation significative de fréquentation (+7% avec 11592 entrées) alors que les autres points ont enregistré une baisse significative (-31% de moyenne).

- Charles BASCLE évoque la demande qui lui a été faite pour améliorer l'éclairage de l'impasse de la tour. L'éclairage public dans le village est jugé suffisant pour une fréquentation normale de nos voies ; si certains professionnels ou particuliers estiment que celui n'est pas satisfaisant devant leur pas de porte ils ont à assurer la charge d'une amélioration correspondant à leur attente.

La séance est clôturée à 23h30.

A Aiguèze, le 23 novembre 2017.

Le maire, Alain Chenivresse



La vie municipale

Cérémonie



Lors de la commémoration du 11 Novembre, la municipalité s'est félicitée du nombre de citoyens qui se sont déplacés afin de rendre hommage à nos poilus. En effet, les habitants aigüèzois, le conseil municipal, les adjoints, le maire, l'école de saint-Julien de Peyrolas (représentée ce jour par Julie Dibon, maîtresse des CM1 CM2) ainsi que les enfants et adolescents se sont rassemblés près du monument aux morts pour cette traditionnelle commémoration. Après, le dépôt de fleurs par les plus petits, la Marseillaise, la lecture par les enfants de l'école d'une lettre d'un "poilu", l'appel aux morts, le discours du secrétaire général aux anciens combattants, le maire a tenu un discours qui avait pour but de nous questionner sur notre société, sur ces fléaux actuels et sur

la nécessité de vivre ensemble. Tout cela sous le regard de notre porte drapeaux Jean-Paul Ventajol. Ce moment s'est terminé par le verre de l'amitié sous l'olivier et sous le "regard" de la mairie portant les symboles de la république. *Nous remercions à cette occasion Alexandre PERRIER de la petite boulange (entreprise aigüèzoise) qui nous a offert gracieusement ses pizzas.*



Mesdames et messieurs, chers amis Aigüèzois,
Il y a 100 ans, 1917.

Mot du maire

Pour ne citer que quelques faits, une année marquée par :

Le 6 avril : le congrès américain vote l'entrée en guerre des Etats Unis au côté des alliés,

Le 16 avril : le début de la bataille tragique du Chemin des Dames,

Le 4 juin : le vote par la chambre de la poursuite de la guerre jusqu'à la restitution de l'Alsace et la Lorraine,

Encore une année sanglante et de nombreux sacrifices humains civils et militaires.

Il est naturel, que 100 ans après ce conflit nous ayons toujours des moments de recueillement, des moments de souvenir pour honorer nos aînés qui souvent au sacrifice de leur vie et de leurs meilleures années ont permis à la France de devenir un pays de liberté.

Tous les combattants de ce conflit sont aujourd'hui disparus. La grande guerre est passée dans la mémoire de l'histoire.

100 ans après, alors que des millions d'hommes et de femmes se sont sacrifiés pour un idéal,

Même si la vie pourrait être encore meilleure, si tout ne va pas trop mal pour la très grande majorité de nos concitoyens, si nous vivons dans un pays libre, si nous pouvons nous exprimer,

100 ans après, il paraît important de s'interroger : POURQUOI ?

Pourquoi des hommes continuent à se déchirer au nom de religions qui pourtant prêchent l'amour et la paix,

Pourquoi des hommes tuent des innocents par des actes lâches lors d'attentats terroristes ?

Pourquoi des hommes cherchent-ils par des moyens douteux à mettre en péril la vie sociale en profitant et en entretenant les doutes de certains ?

Pourquoi des hommes menacent la paix et la quiétude pour défendre leurs seuls intérêts ?

Pourquoi des peuples ou des communautés aspirent à l'indépendance, à l'autonomie, pourquoi d'autres comme les pieds noirs revendiquent un territoire ?

Pourquoi la une des médias est-elle consacrée à la naissance de bébés panda alors que des milliards d'êtres humains sont dans la misère et souffrent de faim ?

Pourquoi, alors que nous avons tous les moyens modernes de communiquer les choses deviennent-elles si compliquées, les échanges artificialisés,

Pourquoi la majorité des français ne se trouvent concernés que par leurs propres intérêts ?

Le pasteur Martin Niemöller évoquait la lâcheté des intellectuels allemands au moment de l'accession des nazis au pouvoir : « quand ils sont venus arrêter les communistes, je n'ai rien dit ; quand ils sont venus arrêter les juifs, je n'ai rien dit ; aujourd'hui ils m'arrêtent et je ne comprends pas pourquoi personne ne dit rien ».

Peut-être est-il temps aujourd'hui de réfléchir à ce qui pourrait être le bon sens, de se poser les bonnes questions, de réagir, de définir où sont nos priorités pour vivre mieux encore.

Et comme je l'ai déjà évoqué l'année dernière les premières actions doivent débiter dans notre environnement immédiat, dans notre rue, dans notre village. Elles doivent contribuer à mieux vivre ensemble ; à accepter nos différences pour en faire une source de richesse.

Utopiste, peut-être pas, et je l'espère, car il faut en toutes circonstances rester optimiste. Donneur de leçons, certainement pas car il faut rester réaliste et que chacun fasse avec ses idées et ses moyens.

A Aigüèze, nous avons la chance d'avoir un village et héritage exceptionnel, d'avoir de nombreuses associations dynamiques, d'avoir un maillage soudé de bénévoles qui ne comptent pas leur temps au service des autres. Tout cela, Toutes et tous, ils constituent le socle de départ du mieux vivre ensemble, un art de vivre qu'il faut développer pour nous et nos enfants, mais aussi pour honorer la mémoire de ceux qui nous ont précédé et ont sacrifié leur vie afin qu'aujourd'hui nous puissions vivre dans un tel monde.

Je vous demande pour terminer d'avoir une pensée pour tous les hommes et femmes, militaires et civils, qui sont engagés dans le monde pour défendre nos valeurs.

Vive la paix, vive la république, vive la France, et vive Aigüèze.

Aigüèze, le 11 novembre 2017.



La vie municipale

Au quotidien



Commission développement des PBVF



Le vendredi 17 novembre, la commission développement de l'association des plus beaux villages de France s'est réunie dans le village de NOYERS SUR SEREIN (89).

Alain Chenivresse, qui est membre de cette commission comptant 15 membres, était présent à cette réunion pour évoquer certains points susceptibles de contribuer aux avancées de l'association.



De manière synthétique, les points évoqués lors de cette réunion ont été :

Approbation des décisions de la commission précédente des 4-5 novembre 2016 à CHARROUX (03),
Opération séjours, bilan 2017 et programme d'actions 2018 – proposition d'une stratégie pour la vente de séjours à compter de 2019,

✕ Partenariat 4 roues sous un parapluie,

✕ Partenariat Mon TourEnFrance,

✕ Place de marché – plateforme de réservations en ligne PBVF.

Adhésions, bilan 2017, tendances 2018 et programme d'actions 2019 ; adhésions des prestataires et des particuliers ?

Animations, bilan 2017 et programme d'actions 2018

✕ Marché aux vins de Rodemack,

✕ Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA),

✕ Proposition de lancement d'une nouvelle animation « réseau » : la Nuit Romantique, initiée dans plusieurs réseaux internationaux des Plus beaux villages.



Questions diverses et proposition d'un atelier technique pour la prochaine assemblée générale du printemps 2018.

Un compte rendu détaillé de la journée sera diffusé par l'association. Les éléments majeurs évoqués tournent autour des actions réalisées par la marque pour valoriser la commercialisation des offres des prestataires (Place de marché, réservations ...), l'effort de recentrer les animations sur celles qui valorisent la marque (et n'entravent pas l'organisation des événements : cf marché aux vins pour lequel les PBVF ne devraient plus être associés), un effort sur l'ouverture à l'international (bien que la date de la manifestation proposée « Nuit Romantique » soit en simultané avec les festivités de la musique et de la saint Jean).

Une journée riche d'échanges d'opinions et d'idées propre à contribuer au développement de l'association.



Visite guidée du village



Discours officiels



Remises de diplômes de la confrérie de la truffe locale

La vie municipale

Au quotidien

Coupe de bois—affouage

Coupe de bois 2015 (Rappel)



© Can Stock Photo - csp0866583

La coupe affouagère a débuté à l'automne 2015 pour une durée de trois ans.

Elle se terminera le 30 septembre 2018.

Les personnes qui se sont acquittées des droits de coupe et qui n'ont pas débuté doivent prendre en compte cette échéance.

Coupe de bois 2018



La prochaine coupe affouagère sera ouverte à compter de l'automne 2018 pour une durée de 3 ans (2018-2021).

La coupe de bois sera effectuée sur la parcelle n°12 de la forêt communale, au lieu-dit grange de Meisselle (chemin de la Gantière), pour une contenance de 5 ha .

Elle sera ouverte à compter d'octobre 2018 pour une durée de 3 ans (2018 – 2021),

Le prix de la coupe est fixé à 200 €,

Le bois issu des coupes est destiné à l'alimentation des feux communaux,

Les inscriptions des affouagistes seront prises en mairie entre le 1 mai et le 31 août 2018,

Les prescriptions de coupe seront données par le garde forestier et transmises à chacun des affouagistes. Elles devront impérativement être respectées pour conserver le patrimoine végétal de nos bois. Le suivi de la bonne exécution de la coupe sera assurée par le garde ; toute infraction (non-respect de limites, coupes d'arbres marqués...) sera poursuivie,

Le traçage des coupes se fera avant le tirage au sort (des regroupements par affinité seront possibles et à demander à l'inscription) le samedi 30 septembre 2018,

Toute personne absente au moment du traçage / tirage au sort, ou non représentée, se verra remettre son chèque d'inscription et sa demande de coupe refusée.



La vie municipale

Au quotidien



Entretien des chemins par les chasseurs



La chasse et les chasseurs sont souvent accusés de tous les maux, souvent par crainte ou/et par méconnaissance.

Des actions sont pourtant régulièrement organisées pour communiquer sur cette passion.

Certaines comme le méchoui de printemps attirent de nombreuses personnes venant partager un moment convivial.

D'autres passent parfois inaperçues comme :

- l'approvisionnement en eau des trous creusés et entretenus pour sauvegarder et alimenter la faune de nos bois et garrigues ; petits et gros gibiers, insectes et papillons, abeilles ... sont très nombreux à venir s'abreuver en période de sécheresse,

- la participation au remboursement des dégâts occasionnés par les sangliers dans les cultures et propriétés réalisée à partir de la contribution "grand gibier" imposée aux chasseurs.

Aujourd'hui, les chasseurs viennent de terminer un entretien des bordures sur près de 5 km dans nos zones boisées. Même s'il est vrai que ces chemins sont régulièrement fréquentés par les chasseurs eux-même, leur entretien permet d'en améliorer l'accès pour les randonneurs, les vététistes, tous les usagers dont nos "bousquatiers". Il contribue également à faciliter la pénétration du massif pour d'éventuelles interventions de secours.

Une bonne opération pour permettre à tous de profiter de ce magnifique espace.



INTERDICTION DE FEUX

DECISION PREFECTORALE

L'absence de précipitations notables et prolongées depuis plusieurs mois et le dessèchement exceptionnel de la végétation maintiennent le niveau de risque d'incendie de forêt à un niveau d'une importance jamais connue à cette période de l'année. En effet, malgré le raccourcissement de la durée du jour et des températures basses en début de journée, des feux de grande ampleur restent possibles. Aucun secteur du département n'est épargné, même les zones où quelques précipitations ont eu lieu;

Aussi, et pour la troisième fois cette année, j'ai décidé de prolonger l'interdiction d'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts et garrigues initialement fixée par l'arrêté préfectoral n°201244-0013 du 31 août 2012.

**L'interdiction d'emploi du feu est donc à nouveau prolongée.
Elle est désormais en vigueur jusqu'au 30 novembre 2017 inclus**

Cette prolongation de l'interdiction d'emploi du feu s'applique à toute personne, propriétaires de terrain compris. Elle concerne l'emploi du feu sous toutes ses formes : barbecue, cigarette, feu de camp, écobuage, brûlage de résidus issus du débroussaillage réglementaire, lâchers de lanternes célestes, ...

Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu expose son auteur à des poursuites pénales (contravention de 4^{ème} classe sanctionnable par un timbre amende de 135 €). En cas d'incendie, même involontaire, des amendes pouvant aller jusqu'à 150 000 € ainsi que des peines d'emprisonnement peuvent être prononcées. Des dommages et intérêts peuvent être réclamés. Il est rappelé que le brûlage des déchets verts de parcs et jardins (déchets de tonte, feuillages, branchages issus d'élagage de haies, ...) demeure interdit en tout temps sur l'intégralité du département au titre de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Le préfet du Gard

ARRÊTÉ AFFICHE EN MAIRIE

Compte tenu de la poursuite de la sécheresse,

Cette interdiction est susceptible d'être prolongée, renseignez vous en mairie.



La vie à Aiguèze

Vie locale

TRAVAUX



Depuis quelques temps le grillage du cimetière, situé côté Ardèche, présentait triste mine et ne remplissait plus son rôle protecteur. Des réflexions étaient menées pour son remplacement, jusqu'à la découverte d'une solution allant au-delà des espérances.

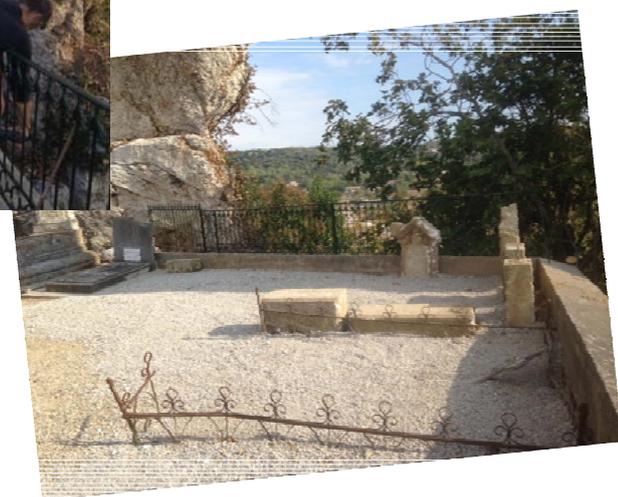
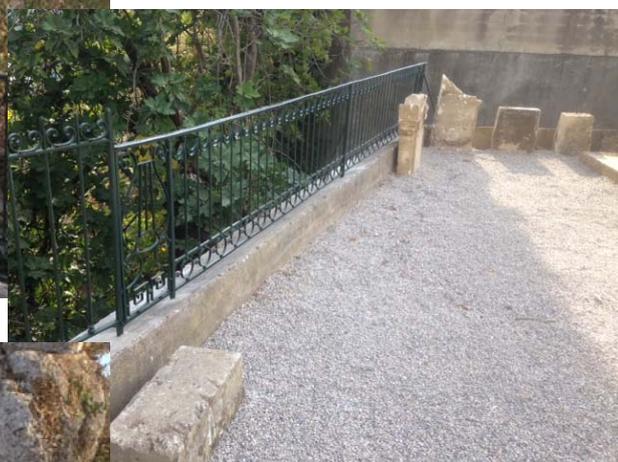
Au fond du garage de l'ancienne école libre reposaient depuis quelques temps (plus de 100 ans - c'est vous dire si le fer était sec ...) 2 superbes balustres. Ces barrières avaient été réalisées à l'époque pour servir de garde-corps au passage qui devait relier la maison de Mgr Fuzet à ce qu'il espérait être la mairie du village. La réalisation de ce passage ayant été refusé par le maire de l'époque, les balustres furent stockées ...

L'association pour l'église ayant permis l'utilisation de ces pièces de belle facture, après une opération de nettoyage et de mise en peinture, l'installation a été entreprise avec bonheur dans le cimetière.

Merci à nos 2 Patrick, à Jean-Pierre et Denis qui ont procédé à cette opération qui, avec le nettoyage du rocher et la taille du figuier, contribue à présenter un espace propre et net.

Une opération qui souligne notre souci de vivre au présent avec le plus grand respect de ceux qui ont œuvré pour notre village et reposent en ces lieux.

Quelques photos du travail réalisé et des acteurs :



La vie municipale

Au quotidien



TRAVAUX

Ce jeudi, les employés de la société ENEDIS, travaillant pour le compte du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) auquel la commune adhère, ont procédé à l'installation de 3 nouveaux lampadaires rue des écoles.

Les nouveaux points lumineux remplacent les boules éclairant tous azimuts (interdites depuis quelques années par la réglementation européenne) et énergivores. Les nouveaux lampadaires consommeront 3 fois moins d'énergie grâce aux ampoules basse consommation, ils offrent également un design plus en harmonie avec nos vieilles pierres.

Le chemin de la Roque a également été équipé d'un nouveau point lumineux pour permettre en sécurité l'accès au parking sur la falaise éclairé aussi par un nouveau lampadaire.



Et dans nos rues

Les travaux de recaladage des rues après les opérations de maintenance des réseaux d'eau réalisées au printemps ont été réalisés par nos employés municipaux dans la grand rue et la rue du Castelas.

Des travaux de même nature ont aussi été menés rue de l'hôpital pour reprendre les pavés qui avaient tendance à se disperser et présentaient un réel danger pour les usagers.

Des travaux qui avec le temps permettront une bonne uniformité de nos rues, même si parfois une petite note "un peu décalée*" vient mettre un peu de couleur.

**la mairie doit tout de même rester vigilante pour éviter que de telles libertés de style ne se généralisent et puissent porter atteinte au patrimoine du village.*



La vie municipale

Vie locale - Animations



Attention DANGER

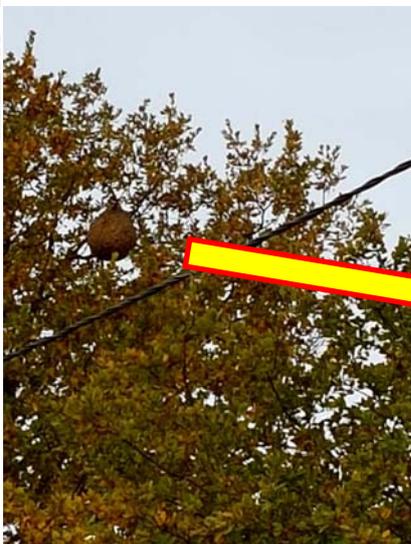


Un essaim de très grosse dimension a été localisé par Yan Fricaud à hauteur du virage de Espié (entre le carrefour d'Aiguèze et celui de Saint Martin d'Ardèche). Cet essaim, très actif avant les grands froids, est en phase de production de reines pour se multiplier l'année prochaine (en moyenne, un tel essaim produit une centaine de reines dont 10 % créent un nouvel essaim au printemps suivant).

Ce type de frelon peut être très agressif si son nid est menacé. Ses proies favorites sont les insectes et notamment les abeilles. Il constitue une réelle menace pour la vie des ruches et la pérennité du monde apicole.

Alertée, la mairie, en liaison avec Yan notre apiculteur, a fait intervenir une société spécialisée pour le traitement de ce type d'essaim.

Si, lors de vos promenades champêtres vous apercevez ce type d'essaim, restez prudent, ne vous approchez pas, prévenez la mairie.



Difficile à apercevoir lorsque le feuillage est présent

NOËL ET CADEAUX



Sens dessus dessous

Le cadeau, une arme de destruction massive ?????

*On ne le dira jamais assez : il ne faut pas trop **gâter** les enfants! D'autant plus lorsqu'on se penche un petit peu sur l'étymologie et le sens original du mot **gâter**.*

*Très loin de sa signification actuelle la plus utilisée qui est « faire preuve de trop d'indulgence » ou « passer tous les caprices de quelqu'un » c'est surtout sa deuxième acceptation qui nous met sur la voie des origines du mot. Car **gâter** peut aussi vouloir dire « gâcher », « abimer », et c'est là qu'on s'approche de son sens initial. Car, jusqu'au XIX^e siècle, **gâter** quelque chose, c'était bien plus que l'abimer, c'était plutôt le « dévaster », « l'anéantir ».*

Passons sur le sens des mots, Profitions de la vie et des plaisirs que procurent les yeux d'un enfants devant la magie de Noël.

Bon Noël et Joyeuses fêtes à tous

La vie municipale

Vie locale - Animations



Préparation de Noël



Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas : marché de Noël, Après-midi des enfants, Noël, Jour de l'an. Pour célébrer l'évènement et la transition vers la nouvelle année, les dames du village ont une nouvelle fois et selon la tradition établie depuis de nombreuses années mis la main à la pâte pour préparer la décoration du village. En préambule à ces travaux Jean-Christophe Bruguier (BJ pour les intimes) avait exécuté les travaux de découpe des formes. Ginette, Christine, Annie, Françoise, Pascale, Simone, Marie, Marie-Christine, Alexandra ont procédé à la mise en peinture et à la confection des paquets pour offrir une belle décoration dès

le 3 décembre et notre marché de Noël.

Eh oui les gars, il n'y a pas que vous qui bos-saient pour le village !!!!



ANIMATIONS

Castagnade et jeux de veillée



Après des festivités dont le but est de faire connaître notre village, de le faire vivre, de le rendre festif ; après des festivités comme la fête du pain, les journées du patrimoine, le marché aux fleurs, fête de la musique, fête de la courge, JEMA.... qui attirent beaucoup de monde dans une journée, il était temps de se reposer...

La municipalité depuis quatre ans organise une castagnade qui n'a pour but que de se retrouver autour de châtaignes chaudes, d'un verre de vin, d'un morceau de fromage tout en jouant au tarot ou autre belote.



La vie municipale

Vie locale- Animations



Nos commerces,



Il est 8h ce vendredi... Avant d'aller au travail, je passe devant le boulodrome, non loin de la sculpture de Fanny (chère à nos boulistes) et une présence se fait entendre. Celle d'Alexandre qui place ses paniers en osier où nichent comme dans un nid douillet ses pains au levain, ses brioches aux pralines ... Une odeur, une senteur, un souvenir d'authenticité...

La "P'tite Boulange" implantée à Aiguèze, à la Blanchisserie plus précisément, nous attend de 8h à 10h tous les vendredis matin.

On doit s'en féliciter pour trois raisons : la première c'est qu'elle nous permet d'avoir un point de vente chaque semaine toute l'année sur place ; la deuxième c'est que c'est une entreprise Aiguèzoise qui dynamise encore plus (avec les autres) le quartier de la blanchisserie ; enfin parce qu'Alexandre nous propose un artisanat authentique, sans fioriture, naturel, du "manger-vrai" et nous réconcilie ainsi avec les plaisirs simples de la vie.

Ses choix semblent être mûrement réfléchis, ses farines sélectionnées avec soin : Les farines proviennent des moulins biologiques de Saint Joseph à Grans, du moulin du Trieve dans le Vercors et du domaine des mures à Bourg Saint Andéol pour la variété ancienne de blé.

Agenda de tournées :

Mardi à Carsan de 15h 30 à 18h30
Jeudi matin au marché de Saint Marcel 8h 12h
Jeudi aprem à Carsan de 15h 30 à 18h30



La vie municipale

Vie locale- Animations



Fête de la COURGE



Et non ce n'est point la photo d'un groupe de hard rock des années 80 mais celle du bureau de l'association des "Souriceaux Intellos" qui a organisé non pas un festival de Hard Métal mais une fête de la courge le dimanche 22 Octobre dans notre commune d'Aiguèze.



Un beau temps au final, des courges déguisées de plus en plus travaillées d'années en années, un concours de déguisements où finalement tous les enfants sont applaudis, un défilé "bryant" dans les rues d'Aiguèze, un repas aux accents de courges, un joli marché, une tombola et une pesée de courge, des calamars bien frits sans oublier bien sûr les bonnes crêpes... Voici les ingrédients qu'il a fallu aux organisatrices pour réussir encore cette fête de la courge.

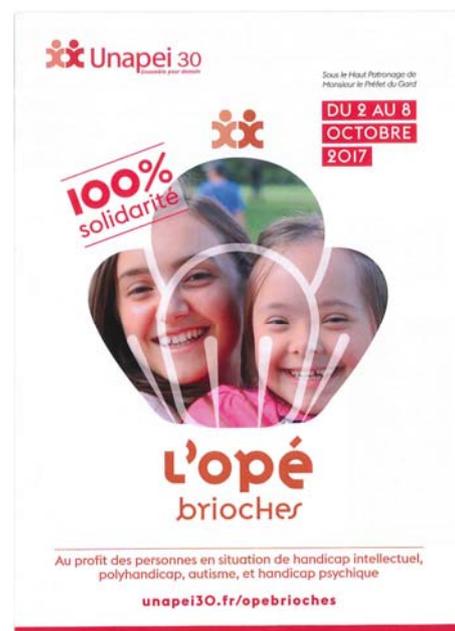
Elles remercient tous les bénévoles (ceux du jour même, ceux qui ont aidé aux montages des bar-nums) ; elles remercient également les personnes qui ont amené des gâteaux. Et pour en finir avec les remerciements : la municipalité les "remercie" pour leur dévouement et leur travail.



Vie Associative, Solidarité

Afin d'aider l'UNAPEI 30 dans son action au profit des personnes en situation de handicap intellectuel, polyhandicap, autisme, et handicap psychique, la municipalité a proposé des brioches aux habitants de la commune.

Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à cette opération et permis de collecter la somme de 598 € auprès des aigüèzois toujours aussi généreux pour les causes nobles.



La vie municipale

Vie locale- Animations



Repas d'Association

L'association "Culture Loisirs et Patrimoine" a invité comme chaque année les membres et bénévoles qui ont été actifs lors de la dernière fête du pain.

C'est autour d'un couscous, sous le soleil de cette fin du mois d'Octobre que cette petite cinquantaine de personnes s'est retrouvée à l'ancienne école.

Au programme, plaisir de se retrouver, plaisir du ventre, plaisir du gosier, plaisir des petits moments partagés, des petites parties de foot pour les plus jeunes, ou de pétanque pour les "encore toujours très jeunes", plaisir de chanter un joyeux anniversaire à Nelly...soit une excellente journée.

Souvenirs et sourires en image.



Robins d'Aiguèze



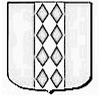
A l'occasion de ce concours, sur les 25 archers spripontains, 2 représentants de notre commune se sont illustrés ; Odile Boulot remporte la compétition dans sa catégorie et André (le mari) finit septième. Un très bon bilan estime le président du club.



Félicitation à nos archers - suivons les flèches ...

La vie municipale

Associations, Patrimoine



Associations / Racines Aiguèzoises



ARCHEOLOGIE

Visite commentée du site de la baume d Oulen par les archéologues en charge des opérations de fouilles.



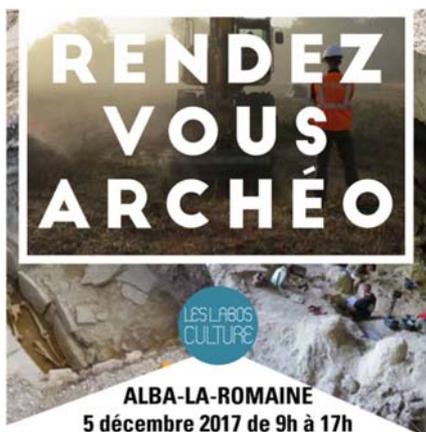
Tamisage avec Sonia Stocchetti sur un dolmen dans la région de Grospièrre .

Sorties à la Dent de REZ

et au Camp de CESAR



Chacune de ces manifestations a attiré une vingtaine de participants.



Participation au rendez-vous archéo à Alba-la Romaine qui regroupe plus d'une centaine de participants autour une série de conférences.

La vie municipale

Nos joies,

Le 5 octobre, une page dans l'histoire du village avec, fait rarissime, 2 naissances le même jour,

Catherine Sana et Jean-Pierre Grimaud ont le bonheur de voir un rayon de soleil venir enrichir leur foyer.

*Ce petit cœur qui bat à l'unisson avec la joie de ses parents se prénomme **Capucine**, elle est née à Bagnols-sur-Cèze le 5 octobre 2017.*

Nous sommes heureux de féliciter les parents et de souhaiter une longue vie de bonheur à Capucine.



C'est avec une grande joie que nous avons appris la naissance de Lucile Duivon. Elle a vu le jour le jeudi 5 Octobre à Montélimar à 16h11 (3kg990). Nous félicitons les parents, Cédric Duivon et Julie Pauty, ainsi que sa "grande" sœur, Hermione.

Il était temps... papa et maman doivent finir leur travaux de rénovation, rue de la font et ils avaient besoin d'aide. Lucile arrive à point pour leur donner un petit coup de main afin de pouvoir vivre bientôt en famille dans cette magnifique maison...

Dans le village, avec sa compagne Julie, sa maman Ginette, ses deux filles Hermione et Lucile....au milieu donc de toutes ces femmes....Cédric n'aura

qu'a bien se tenir. Quoiqu'il en soit, tout le bonheur du monde

Famille Odile et André Boulot

**"voici aythan dans les bras de son papa clément
sa maman se prénomme marine
ses grands-parents virginie et ernest
et les arrières papy/mamy c'est nous"**

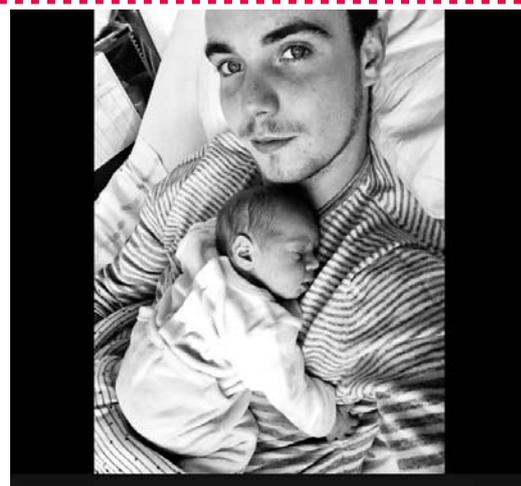
Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux parents,

Et souhaitons une longue et heureuse vie à Aythan, et plein de bonheur aux plus anciens

En dernière minute, nous apprenons que Jean la brocante a pris quelques cheveux blancs de plus en devenant grand-père.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents, santé et bonheur au bébé.

Jean va maintenant chercher un berceau style 1900 !!!



La vie municipale

Nos peines,

Décès de Madame Michèle LAVASTRE

« Pour nous toutes et tous : Michou ».



Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès de Madame Michèle LAVASTRE le mardi 14 novembre 2017 au matin.

Michou est née à Aiguèze le 14 mai 1944, où ses parents étaient installés en tant que cultivateurs. Son papa, M. LUNEL était originaire de Lamotte-sur-Rhône ; sa maman, née GUIGUE était une Aiguèzoise du quartier de Piolenc. Fille unique, elle a passé son enfance à Aiguèze où elle décide de fonder son foyer en épousant M. Calixte LAVASTRE le 19 mars 1963.

Avec Calixte, dont nous honorons la mémoire et qui nous a laissé tant de bons souvenirs, ils formeront un couple uni et attaché aux valeurs traditionnelles de nos campagnes. De leur union naîtront 3 enfants, Olivier, Jean-Pierre et Christine, tous proches d'elle et qui sauront l'entourer tout au long de sa vie et notamment depuis le départ de Calixte le 27 décembre 2014. Michou et Calixte ont habité Aiguèze, Saint-Martin, Saint-Just, Lamotte avant de venir définitivement s'installer à Aiguèze.

Michou n'a pas été épargnée par la maladie, fatiguée depuis de nombreuses années elle a été récemment hospitalisée après avoir été victime d'un malaise. Plongée dans le coma depuis quelques jours elle s'est éteinte ce mardi 14 novembre pour rejoindre Calixte dans un autre monde.

Une page se tourne, une page qui nous rappelle les réalités de la vie et de notre passage sur terre. Michou, ton souvenir restera présent dans nos pensées.

Adessias Michou.

La population du village s'associe à la famille dans ces moments de peine, l'assure de son soutien et lui présente ses très sincères condoléances. La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 18 novembre à 10H00 dans notre église d'Aiguèze.

Alain Chenivresse pour la commune d'Aiguèze.



La vie municipale

Listes électorales

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales de la commune doivent être réalisées avant le 31 décembre 2107.

La vie municipale

FESTIVITES - PREVISIONNEL 2018

Aiguèze

Agenda des Festivités



Janvier :

6 : vœux de la municipalité,

Février :

Brevet de chasse des 4 communes,

Galette des rois

Mars :



Avril :

1 : Raid Accro Peyrolais

7 et 8 Journées des métiers d'art

16 : Marché aux Fleurs



Mai :

5 et 6 : Fête du pain

19 et 20 : Brocante

21 : Trial des Gorges

Juin :

16 : Nettoyage village

19-23 : L'Ardéchoise

17 : Journées du patrimoine

23 : Fête de la musique

30 Repas des chasseurs



Juillet :

4 au 7 Triathlon des Gorges

14 : Concours de pétanque

21 : Repas tiré du sac

Visite Guidée Histoire de Clocher

Août :

Visite Guidée Histoire de Clocher

11 Repas tiré du sac

15 Concours de pétanque



Septembre :

17 : Journées du patrimoine

23 : Concours de pétanque des

Aiguèzois



Octobre :

Fête de la Courge

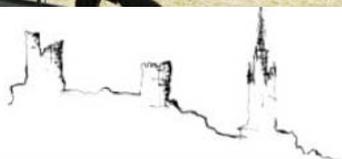
Novembre :

Castagnade

Décembre :

3 : Marché de Noël

Noël des enfants



Aiguèze



Au bord des Gorges de
l'Ardèche...



**Saint-Martin d'Ardèche
Aiguèze**
Marché de Noël

3 décembre 2017

Cabane du Père Noël à Saint- Martin

Jeux enfants

Mini-Ferme à Aiguèze

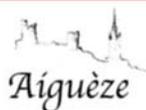
Navettes en 2cv gratuites

Swingroller/Overboards

Papa Noël arrive par le clocher d'Aiguèze à 12h

Puis sur la plage de Saint Martin à 15h

Renseignements : Aiguèze 04 66 82 14 77 ou aigueze.fr
Saint-Martin d'Ardèche 04 75 04 66 33



Le dimanche 3 DECEMBRE 2017